

Broglie

27270



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le quatre avril à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG
Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusées : Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme DEROIN Jennifer qui donne pouvoir à M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 24/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : Budget PRINCIPAL Commune de BROGLIE - Vote du BP 2022.

Vu le budget proposé par Monsieur le Maire en accord avec la Commission Finances, le Conseil Municipal décide, par 14 voix POUR et 0 voix CONTRE, d'arrêter le Budget Primitif 2022 du Budget PRINCIPAL qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- sept cent quarante-quatre mille six cent cinquante euros (744 650,00 €) en section d'investissement.
- un million sept cent six mille deux cent cinquante-sept euros (1 706 257,00 €) en section de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 08 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du

le Maire

